



Plan d'accessibilité

Bunge Canada Inc

2026 - 2029



Contents

Section 1: Renseignements généraux.....	3
1.1 À propos de Bunge	3
1.2 Notre engagement en matière d'accessibilité	4
1.3 Rétroaction	5
1.4 Formats alternatifs.....	7
1.5 Définitions.....	8
1.6 Initiatives mondiales en matière d'accessibilité	9
Section 2: Domaines énumérés à l'article 5 de la Loi	10
2.1 L'emploi	10
2.2 L'environnement bâti.....	12
2.3 Les technologies de l'information et des communications (TIC).....	13
2.4 Les communications, autres que les TIC	14
2.5 L'acquisition de biens, de services et d'installations	14
2.6 La conception et la prestation de programmes et de services.....	15
2.7 Le transport.....	15
Section 3: Consultations	16
Section 4: Conclusion	17

Section 1: Renseignements généraux

1.1 À propos de Bunge

Bunge est un chef de file mondial dans la transformation des oléagineux et un important producteur d'huiles, de graisses et de protéines d'origine végétale. Nos produits se retrouvent dans des articles du quotidien tels que les aliments pour animaux, les huiles de cuisson et les farines, les produits de boulangerie et de confiserie, les substituts laitiers, les viandes à base de plantes ainsi que la nutrition infantile. Nous contribuons également à des solutions d'énergie renouvelable grâce à notre infrastructure agricole.

Notre réseau mondial d'installations s'étend sur six continents et comprend des silos à grains, des usines de transformation des oléagineux et des terminaux portuaires. Au Canada, Bunge est le chef de file national dans la transformation des oléagineux, ainsi qu'un important négociant et gestionnaire de grains, d'oléagineux et de légumineuses. Nous sommes très fiers de collaborer avec des producteurs au Canada et aux États-Unis afin de les relier à des marchés dans 70 pays.

Les activités canadiennes de Bunge ont leur siège social à Regina, en Saskatchewan, et reposent sur des capacités de pointe en commercialisation, en exploitation d'installations, en logistique et en transformation, soutenues par un vaste réseau mondial de bureaux de commercialisation dans plus de 40 pays.

1.2 Notre engagement en matière d'accessibilité

Bunge s'engage à contribuer à un Canada sans obstacles d'ici 2040. Nous prenons nos responsabilités envers les Canadiennes et les Canadiens très au sérieux, y compris envers les personnes en situation de handicap. Nous nous engageons à améliorer notre accessibilité, car nous sommes fiers d'aider les producteurs agricoles à fournir des aliments, des aliments pour animaux et des carburants essentiels, en agissant comme un lien important entre eux et nos clients finaux au Canada et dans 70 pays à travers le monde. Pour ces raisons, nous nous engageons à cerner et à éliminer les obstacles à l'accessibilité dans notre milieu de travail afin d'améliorer notre capacité à servir notre industrie.

1.3 Rétroaction

Bunge accueille les commentaires des employés, des clients et du public concernant l'accessibilité chez Bunge ainsi que sur le présent plan. Nous nous engageons à examiner ces commentaires et à prendre des mesures pour éliminer les obstacles identifiés.

Les employés, les clients et les membres du public peuvent fournir des commentaires sur les obstacles rencontrés lors de leurs interactions avec Bunge ou transmettre des observations qui contribueront à orienter le travail décrit dans notre plan d'accessibilité.

Tous les commentaires seront pris en compte dans le cadre de l'amélioration continue de notre accessibilité. Certains commentaires pourront être traités immédiatement, tandis que d'autres seront pris en compte dans l'élaboration de nos futurs plans d'accessibilité. Les commentaires que nous recevons ainsi que les mesures prises pour y répondre seront inclus dans nos rapports d'étape.

Tous les commentaires soumis au moyen du formulaire de rétroaction sont anonymes, sauf si la personne souhaite recevoir une réponse de Bunge. Dans ce cas, nous aurons besoin de son nom et de ses coordonnées. Les commentaires fournis ne seront pas associés à des noms et ne seront partagés qu'avec les employés de Bunge directement impliqués dans l'avancement de nos efforts en matière d'accessibilité ou dans le traitement de demandes spécifiques. Nous encourageons donc la soumission de commentaires aussi détaillés que possible.

Comment fournir de la rétroaction	Coordonnées
<p>Personne-ressource</p> 	<p>Directrice, Inclusion et sentiment d'appartenance</p>
<p>Poste</p> 	<p>ATTN: des Ressources humaines</p> <p>Bunge Canada</p> <p>2625 Victoria Avenue</p> <p>Regina, SK</p> <p>Canada, S4T 7T9</p>
<p>Téléphone</p> 	<p>1-314.343.8988</p>
<p>Courriel</p> 	<p>Inclusion.council@bunge.com</p>
<p>Formulaire de rétroaction en ligne</p> 	<p>https://www.viterra.ca/fr/Contact-Us-YOM</p>

1.4 Formats alternatifs

Pour demander une copie du plan d'accessibilité de Bunge dans un format alternatif, veuillez communiquer avec nous aux coordonnées suivantes :

Méthode de communication	Coordonnées
<p>Téléphone</p> 	1.866.569.4411
<p>Courriel</p> 	human.resources.canada@bunge.com
<p>Site Web</p> 	https://www.viterra.ca/fr/Contact-Us-YOM

Les formats suivants sont offerts sur demande dans les délais indiqués :

- Impression – 15 jours
- Gros caractères – 15 jours
- Braille – 45 jours
- Audio – 45 jours

1.5 Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent tout au long du présent rapport :

Accessibilité : Conception des produits, des dispositifs, des services, des environnements, des technologies, des politiques et des règles de manière à permettre à toutes les personnes, y compris celles ayant divers types de handicaps, d'y avoir accès.

Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA) : Loi entrée en vigueur le 11 juillet 2019. Elle vise à éliminer les obstacles et à assurer l'accessibilité dans les domaines de compétence fédérale d'ici le 1^{er} janvier 2040.

Mesures d'adaptation : Désigne les mesures prises pour éliminer les obstacles et les désavantages auxquels fait face un employé ou un candidat à un emploi, de manière temporaire ou permanente. Cela peut inclure des modifications au milieu de travail ou aux conditions de travail afin de garantir que la personne ne soit pas injustement exclue en raison d'un motif de discrimination interdit ou d'une caractéristique protégée.

Obstacle : Tout élément pouvant nuire à la participation pleine et égale des personnes en situation de handicap. Les obstacles peuvent être de nature architecturale, technologique, comportementale, liés à l'information ou aux communications, ou résulter d'une politique ou d'une procédure.

Handicap : Toute limitation ou différence d'ordre physique, mental, intellectuel, cognitif, d'apprentissage ou de communication. Les handicaps peuvent être permanents, temporaires ou évoluer au fil du temps.

1.6 Initiatives mondiales en matière d'accessibilité

Bunge prend des mesures pour faire progresser l'accessibilité à l'échelle de son organisation mondiale. Dans le cadre de ce travail, nous participerons à l'indice Disability Index de Disability:IN, qui évalue les politiques et les pratiques selon neuf catégories. Grâce à cette évaluation, le Canada et six autres pays recevront un tableau de pointage et des recommandations visant à renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Ces résultats nous aideront à cerner les obstacles supplémentaires à l'accessibilité au Canada et à orienter l'élaboration de futurs plans d'accessibilité.

Mesures :

1.

- En 2026, nous compléterons l'indice Disability Index par l'entremise de l'organisation Disability:IN afin d'obtenir un tableau de pointage de l'accessibilité pour le Canada.

2.

- En 2026, nous travaillerons avec un conseiller de Disability:IN afin de déterminer les domaines en matière d'accessibilité nécessitant des améliorations pour améliorer nos résultats futurs au tableau de pointage.

Section 2: Domaines énumérés à l'article 5 de la Loi

2.1 L'emploi

Plus de 1 600 personnes travaillent chez Bunge Canada Inc. Certains de nos employés s'identifient comme étant en situation de handicap, tandis que d'autres sont probablement en situation de handicap sans l'avoir déclaré à Bunge. Certains employés ont indiqué qu'ils souhaiteraient une meilleure sensibilisation au handicap afin de réduire la stigmatisation, et nous avons intégré cette rétroaction dans nos objectifs.

Nous continuerons d'améliorer l'accessibilité afin que tous nos employés puissent travailler sans obstacles. Cela comprend l'amélioration de la formation ainsi que la mise à disposition de ressources et de connaissances sur le handicap et l'accessibilité.

Milieu de travail équitable et inclusif

Mesures :

3.	<ul style="list-style-type: none"> Après la transition vers le nouveau système d'information des ressources humaines en 2026, nous veillerons à ce que les employés puissent s'auto-identifier de façon confidentielle comme étant en situation de handicap.
4.	<ul style="list-style-type: none"> En 2026, lors de l'intégration aux programmes et aux politiques de Bunge, nous veillerons à maintenir une politique d'accommodement claire, incluant des instructions précises sur la façon de faire une demande d'accommodement.
5.	<ul style="list-style-type: none"> À partir de 2027, les sondages et les questionnaires internes auprès des employés visant à recueillir des commentaires sur les événements de Bunge comprendront des questions sur l'accessibilité.

Développement des gestionnaires

Mesures :

6.
 - À partir de 2027, nous commencerons à former les gestionnaires afin de nous assurer qu'ils :
 - ont une compréhension générale du handicap;
 - comprennent l'objectif des mesures d'adaptation;
 - savent comment recevoir et traiter adéquatement les demandes d'adaptation.

Développement des employés

Mesures :

7.
 - Dans le cadre de l'adoption d'une stratégie intégrée de communication en matière d'inclusion et d'appartenance, nous veillerons à ce que des ressources sur l'inclusion des personnes en situation de handicap et l'accessibilité au travail continuent d'être partagées avec les employés de façon continue.

Recrutement

Mesures :

8.
 - Dans le cadre de l'adoption d'une stratégie intégrée de communication en matière d'inclusion et d'appartenance, nous veillerons à ce que des ressources sur l'inclusion des personnes en situation de handicap et l'accessibilité au travail continuent d'être partagées avec les employés de façon continue.
9.
 - Lors de la transition vers le système mondial de suivi des candidatures en 2026, nous veillerons à ce que les candidats puissent s'auto-identifier, de façon confidentielle et volontaire, comme étant en situation de handicap.

Apprentissage et développement

Mesures :

- | | |
|-----|---|
| 10. | <ul style="list-style-type: none"> Après la transition vers la plateforme mondiale d'apprentissage, nous identifierons les cours d'apprentissage numérique qui présentent des obstacles à l'accessibilité. Nous élaborerons une feuille de route afin de prioriser les cours à mettre à jour en premier. Ces travaux débiteront en 2027. |
| 11. | <ul style="list-style-type: none"> À partir de 2027, tous les nouveaux cours d'apprentissage numérique créés à l'interne et destinés aux employés de Bunge Canada Inc. feront l'objet d'une révision afin d'en assurer l'accessibilité. |

2.2 L'environnement bâti

Bunge Canada Inc. compte plus de 70 installations à travers le Canada. Certaines sont des bureaux situés dans des centres urbains, mais la majorité sont des installations céréalieres situées dans des régions rurales du pays. Une part importante des commentaires reçus lors des consultations menées en préparation du présent plan d'accessibilité a indiqué qu'il existe des obstacles dans l'environnement bâti, en particulier dans les installations céréalieres en milieu rural.

Les objectifs suivants ont été établis afin de rendre nos installations plus accessibles :

Mesures :

- | | |
|-----|--|
| 12. | <ul style="list-style-type: none"> À partir de 2027, nous effectuerons des audits des espaces physiques de Bunge Canada Inc. afin de repérer d'autres obstacles à l'accessibilité et de déterminer la portée des améliorations possibles aux bâtiments. |
| 13. | <ul style="list-style-type: none"> À partir de 2027, nous communiquerons aux employés du siège social canadien des renseignements concernant la salle de travail calme. |
| 14. | <ul style="list-style-type: none"> D'ici la fin de 2028, nous mettrons en place un processus clair permettant aux employés de demander des copies du plan de préparation aux situations d'urgence dans des formats alternatifs. |

2.3 Les technologies de l'information et des communications (TIC)

Bunge compte des employés et des clients partout au pays, et nos outils numériques nous aident à effectuer notre travail et à communiquer avec nos clients. Ceux-ci comprennent notre site Web public, notre portail client (myBunge) et notre intranet corporatif. La technologie peut améliorer l'accessibilité, certaines fonctionnalités contribuant à réduire les obstacles. Toutefois, si elle n'est pas conçue en tenant compte de l'accessibilité, elle peut en créer.

Les objectifs suivants ont été établis afin de rendre les technologies de l'information et des communications de Bunge plus accessibles :

Mesures :

15.	<ul style="list-style-type: none"> En 2026, nous élaborerons et publierons un nouveau site Web public canadien conforme à la norme TIC : CAN/ASC - EN 301 549:2024.
16.	<ul style="list-style-type: none"> En 2026, nous ferons tester notre site Web public par des personnes en situation de handicap afin de repérer tout obstacle supplémentaire à l'accessibilité.
17.	<ul style="list-style-type: none"> En 2027, nous réaliserons des audits de l'intranet corporatif et de l'application mobile destinée aux employés, GoConnect, afin de repérer les obstacles à l'accessibilité.
18.	<ul style="list-style-type: none"> En 2027, nous réaliserons un audit du portail client, myBunge, afin de repérer les obstacles à l'accessibilité.
19.	<ul style="list-style-type: none"> D'ici la fin de 2027, nous identifierons et mettrons en œuvre une formation destinée aux employés impliqués dans la conception, la maintenance ou l'acquisition de technologies numériques.
20.	<ul style="list-style-type: none"> D'ici la fin de 2028, nous veillerons à ce que les normes de Bunge en matière de technologies de l'information et des communications soient conformes à la norme TIC exigée par la phase 1 du Règlement canadien sur l'accessibilité.

2.4 Les communications, autres que les TIC

Le partage d'information avec nos clients et les autres parties prenantes fait partie de notre façon de soutenir une industrie agricole canadienne dynamique et forte. Notre capacité à partager de l'information et des connaissances avec nos employés est essentielle pour les aider à donner le meilleur d'eux-mêmes au service de nos clients. Nous voulons nous assurer que chacun a un accès approprié à l'information que nous diffusons afin de pouvoir se développer et s'épanouir. Nous utilisons déjà un langage clair dans nos communications destinées au public, mais nous souhaitons renforcer ces pratiques afin de nous assurer que tous peuvent accéder à l'information communiquée chez Bunge et la comprendre.

Mesures :

21.

- En 2028, nous examinerons nos normes d'accessibilité sur les médias sociaux et les mettrons à jour au besoin. Cela permettra d'assurer une utilisation uniforme des fonctionnalités d'accessibilité, notamment le texte alternatif et les contrastes élevés.

22.

- En 2028, nous mettrons en place une pratique d'accessibilité uniforme pour les grandes réunions (p. ex., les assemblées générales canadiennes).

2.5 L'acquisition de biens, de services et d'installations

Lorsque l'accessibilité est prise en compte dès le début de tout processus, les obstacles sont réduits. Des normes d'accessibilité dans les processus d'approvisionnement garantissent que les services et les installations sont prêts à être utilisés par toutes les personnes qui en ont besoin.

Mesures :

23.

- D'ici la fin de 2027, nous évaluerons nos lignes directrices sur l'approvisionnement accessible et les mettrons à jour au besoin afin de nous assurer qu'elles sont conformes aux meilleures pratiques actuelles.

2.6 La conception et la prestation de programmes et de services

Nous offrons des perspectives de marché mondiales inégalées, ainsi que des outils pratiques dont les producteurs ont besoin, notamment les produits de gestion des risques de Bunge, des analyses de marché, des prix en temps réel et des technologies exclusives. Nos clients sont diversifiés, tout comme leurs besoins. Nos services doivent être accessibles afin que tous puissent y accéder.

Mesures :

24.

- En 2026, nous élaborerons et mettrons en œuvre un processus permettant aux clients de soumettre des commentaires concernant l'accessibilité.

25.

- En 2028, nous examinerons et mettrons à jour les outils et les modèles internes (p. ex., listes de vérification) pour la planification et l'organisation d'événements destinés aux clients. Nous y intégrerons des considérations d'accessibilité.

2.7 Le transport

Bunge Canada Inc. ne fournit pas de services de transport à ses employés ni à ses clients. Aucun obstacle n'a été relevé dans la catégorie du transport.

Section 3: Consultations

Les personnes en situation de handicap constituent une partie importante de notre planification de l'accessibilité. Nous avons consulté des personnes en situation de handicap tout au long de l'élaboration du présent plan d'accessibilité. Nous avons demandé à nos employés en situation de handicap de nous faire part des obstacles auxquels ils ont été confrontés en travaillant chez Bunge, ainsi que de leurs perspectives sur les moyens d'améliorer l'accessibilité. Les commentaires des employés ont été essentiels pour nous aider à prioriser nos objectifs.

Un sondage sur l'accessibilité chez Bunge a été mis à la disposition de tous les employés. Nous avons reçu des commentaires d'employés s'identifiant comme étant en situation de handicap, ainsi que de personnes proches d'une personne en situation de handicap. Au total, 140 employés ont répondu au sondage, ce qui représente une augmentation significative du taux de réponse par rapport au sondage réalisé lors de la préparation du plan d'accessibilité initial de 2023. Cette hausse du taux de participation nous a permis d'obtenir une perspective plus vaste sur les obstacles à l'accessibilité auprès d'employés occupant divers rôles et travaillant à différents endroits.

Dans l'ensemble, les employés nous ont aidés à cerner des domaines à améliorer. Les obstacles physiques dans l'environnement bâti, notamment dans nos installations céréalières, ont été les préoccupations les plus fréquemment soulevées. La réduction de la stigmatisation, en particulier à l'égard des handicaps non apparents, a également été identifiée comme un élément important. Les solutions à ces obstacles ainsi qu'à d'autres problématiques relevées par les employés sont intégrées dans les objectifs d'accessibilité présentés dans le présent plan.

De plus, nous reconnaissons la nécessité de mener davantage de consultations auprès de nos clients agriculteurs. Nous nous engageons à améliorer les consultations avec nos clients et avons inclus des objectifs dans le présent plan d'accessibilité afin d'y parvenir.

Section 4: Conclusion

Les Canadiens comptent sur nos clients pour leur alimentation, et nos clients comptent sur nous. Nous devons être accessibles à nos clients, à l'industrie que nous servons et à nos employés afin qu'ils puissent tous donner le meilleur d'eux-mêmes. Ce plan fait partie de notre engagement à prendre des mesures concrètes pour bâtir un avenir plus inclusif.